

MISSION MIDY AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

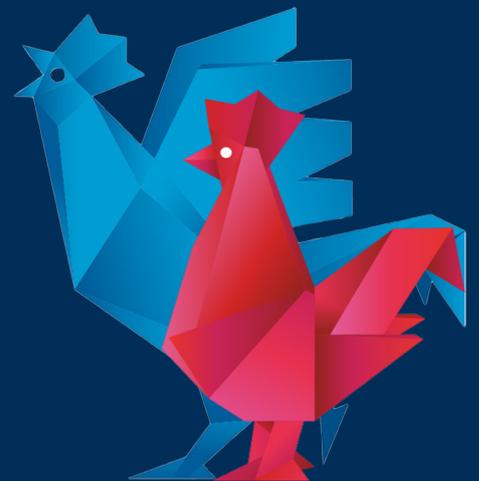
**SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DANS  
LES START-UPS, PME INNOVANTES ET  
PME EN CROISSANCE**

---

● Paris, le 19 avril 2023

**Présentation des pistes  
de mesures à mi-parcours**

**Paul MIDY**  
Député de l'Essonne (Paris-Saclay)



# Quel est le contexte de la mission ?

→ Notre écosystème de start-ups et de PME innovantes est sur une dynamique très positive avec des levées de fonds passées de 2 milliards € en 2017 à plus de 13 milliards en 2022.

→ Mais l'année record 2022 cache une **dynamique beaucoup moins favorables** depuis 6 à 8 mois.

→ **Nous avons besoin de garder une dynamique très forte** de création et de développement des start-ups et PME innovantes pour **aller vers le plein emploi, réindustrialiser le pays, innover pour maintenir notre souveraineté technologique et réussir la transition écologique.**

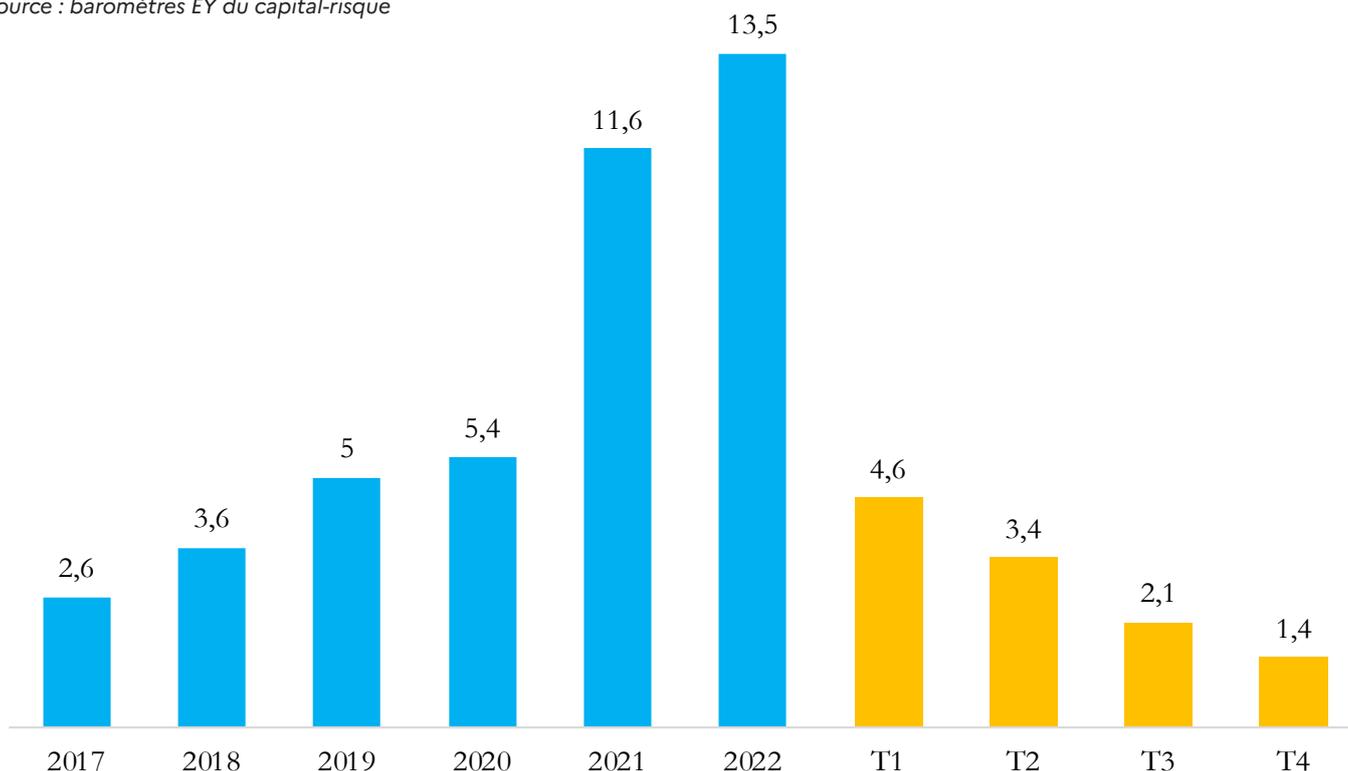
→ Si beaucoup de moyens publics (Bpifrance, France 2030, mission French Tech) ont été déployés ces dernières années, le président de la République a proposé dans sa campagne **une mobilisation plus forte des moyens privés**, en particulier de l'épargne des Français.

→ **Le président de la République a proposé de mettre en place en France l'équivalent du dispositif fiscal anglais « SEIS/EIS »** qui existe au Royaume-Uni depuis 30 ans et considéré comme le dispositif de soutien le plus efficace en Europe par la Commission européenne. Il permet de lever 2 milliards € et de créer 25 000 emplois chaque année.

→ La mission a été élargie au-delà de cette proposition présidentielle au soutien à l'investissement dans les start-ups et PME innovantes et en croissance, **avec l'objectif d'aller chercher au moins 1 milliard €/an supplémentaires et de créer 100 000 emplois d'ici 2027.**

# Évolution des levées de fonds en France

Source : baromètres EY du capital-risque



« On doit renforcer les financements early stage. Le député Paul Midy a une mission à cet égard et donc il faut débloquer tout cela, **faire en sorte que les Français investissent davantage dans les entreprises innovantes. Il y a plusieurs propositions, on va aller au bout des recommandations.** »

- Le 20 février 2023, discours du président de la République à l'Élysée lors de l'annonce de la nouvelle promotion du Next40 / FT120.



# Où en est la mission ?

## Une mission de 6 mois lancée par la Première ministre en début d'année.

→ La mission est rattachée aux cinq ministres de Bercy (Bruno Le Maire, Jean-Noël Barrot, Gabriel Attal, Roland Lescure, Olivia Grégoire) et Sylvie Retailleau.

→ Le rapport final sera remis d'ici l'été 2023.

## Des travaux qui mobilisent l'ensemble des acteurs de l'écosystème.

### **275** experts ont été auditionnés.

Autorités et administrations publiques, associations professionnelles, fonds d'investissement, start-ups, assureurs, banques et réseaux de distribution, académiques et parlementaires.

## Une consultation publique en ligne

**1 200** contributions ont été reçues à la consultation publique lancée sur le site Internet : [www.mission-midy.fr](http://www.mission-midy.fr)

**2ème étape** de la consultation à partir de début mai sur la base des pistes de mesures proposées par la mission.

# Quelles pistes de mesures ?

→ Trois blocs de mesures seront proposés pour un impact cible estimé à plus de 3 milliards €/an de financements supplémentaires et près de 200 000 emplois créés d'ici 2027 (soit plus de 10% de notre objectif de plein emploi) pour des coûts budgétaires très limités.

## 1 - Un nouveau dispositif « Jeunes Entreprises »

→ Un dispositif « Jeunes Entreprises » qui permettra de lever 1 milliard €/an et créer 100 000 emplois d'ici 2027 (via le projet de loi de finances 2024)

## 2 - Un meilleur fléchage de l'épargne des Français vers nos PME innovantes

→ Une vingtaine de mesures de fléchage de l'épargne permettant d'orienter plus de 1 milliard €/an sur nos start-ups et PME innovantes et créer 50 000 emplois (via le projet de loi Industrie verte et autres lois économiques)

## 3 - Une mobilisation des grands acteurs privés et institutionnels

→ Une dizaine de mesures pour mettre à contribution les grandes entreprises et les acteurs institutionnels permettant de lever au moins 1 milliard €/an et créer 50 000 emplois d'ici 2027 (mesures opérationnelles et de place)

# Le dispositif « Jeunes Entreprises »

→ Un nouveau dispositif « Jeunes Entreprises », unifié et simplifié, qui renforce et complète les dispositifs existants.

## Pour quoi faire ?

- Créer 100 000 emplois d'ici 2027, soit près de 10% de notre objectif de plein emploi
- Soutenir 100 000 PME avec un focus sur 10.000 à 20.000 start-ups, PME innovantes et en croissance
- Lever 1 milliard d'€/an supplémentaires pour le développement de ces PME en mobilisant les particuliers
- Soutenir nos capacités d'innovation, en particulier l'innovation de rupture notamment pour réindustrialiser notre pays et faire la transition écologique

## Comment ça fonctionne ?

→ Un dossier unique pour devenir JEIC ou JEIR et bénéficier de plusieurs aides

	<b>100 000</b> Jeunes Entreprises	<b>10 - 20 000 JEIC</b> Jeunes Entreprises d'Innovation et de Croissance	<b>5 000 JEIR</b> Jeunes Entreprises d'Innovation et de Rupture
<b>Aide pour lever</b> (dispositif fiscal de soutien à l'investissement, refocalisation du 150-0 B Ter)	✓ 18%	✓ 30%	✓ 50%
<b>Aide pour embaucher</b> (exonération de charges patronales dite « JEI »)		✓ 8 ans	✓ 12 ans
<b>Aide en trésorerie</b> (CIR « à la source »)		✓	✓
<b>Aide d'accès à la commande publique</b> (éligibilité et doublement du montant pour le dispositif « achats innovants »)		✓	✓

## Quel impact pour les entrepreneurs ?

- **Un dispositif unifié, simplifié et compréhensible** : un seul dossier à faire une fois dans la vie de son entreprise
- **Un soutien sur les principaux sujets de préoccupation** des entrepreneurs : lever, embaucher, trésorerie, accès à la commande publique
- **Un impact financier de plus de 3 milliards €/an** dont 50% en fonds propres et 50% en avance de trésorerie, baisse de charges et revenus supplémentaires
- **Un accompagnement pour embarquer les PME à potentiel** vers l'innovation et l'hyper-croissance (du statut JE au statut JEIC)

## Quel impact pour les particuliers ?

- **Une incitation simple pour démocratiser l'investissement par les particuliers** dans les start-ups et PME innovantes : 50% de déduction fiscale sur l'impôt sur le revenu (IR) jusqu'à 1 000 euros / pour le 1er millier d'euros investi dans une JEIC ou JEIR
- **Un dispositif incitatif pour développer l'écosystème de Business Angels** : une déduction fiscale de 30% pour l'investissement dans les JEIC, 50% dans les JEIR

## Quel impact pour l'Etat ?

- **Un meilleur pilotage et un meilleur ciblage** de sa politique de soutien aux start-ups, PME innovantes et PME en croissance
- **Une meilleure visibilité et un meilleur suivi** de son impact sur l'innovation et sur l'emploi
- **Un dispositif 100% financé et « rentable »**, c'est-à-dire générateur de ressources publiques